



Programme de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes de la Banque Laurentienne

La Banque Laurentienne du Canada et ses filiales (collectivement la Banque Laurentienne) s'engagent à assurer la conformité aux exigences réglementaires et à prévenir l'utilisation de leurs produits et services financiers à des fins de recyclage des produits de la criminalité ou de financement des activités terroristes (RPCFAT) ou d'autres activités qui contreviennent aux mesures de sanction économique. Cette promesse se formalise officiellement dans le cadre du Programme de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (le Programme de lutte contre le RPCFAT) à l'échelle de l'entreprise de la Banque Laurentienne.

Le comité de gestion des risques du conseil d'administration de la Banque Laurentienne a nommé un chef de la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité (le CLRPC) pour superviser la mise en œuvre et la tenue à jour du Programme de lutte contre le RPCFAT et agir comme agent de liaison pour la totalité des activités de conformité en matière de lutte contre le RPCFAT. Les chefs adjoints de la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité (les CLRPC adjoints) aident le CLRPC en surveillant la mise en œuvre du programme au sein de leur ligne d'affaires ou de leur secteur.

Politiques et procédures

La Politique de lutte contre le RPCFAT et les directives connexes de la Banque Laurentienne décrivent les normes auxquelles chaque ligne d'affaires ou secteur doit se conformer pour satisfaire aux exigences réglementaires en matière de lutte contre le RPCFAT et s'assurer de la mise en œuvre des mesures raisonnables pouvant prévenir l'utilisation de produits et services financiers de la Banque Laurentienne à des fins de RPCFAT ou d'une manière qui contrevient aux mesures de sanction économique. Les lignes d'affaires et les secteurs adoptent des procédures et des processus consignés par écrit pour s'assurer de respecter ces normes dans le cadre de leurs activités quotidiennes.

Évaluation des risques

L'évaluation des risques liés au RPCFAT consiste en une analyse des menaces et des faiblesses auxquelles la Banque Laurentienne pourrait être exposée. Le processus d'évaluation des risques – qui est exécuté au minimum chaque deux ans – se compose de plusieurs étapes, y compris la détermination des risques inhérents de RPCFAT, la définition de la tolérance au risque, l'élaboration de mesures d'atténuation des risques et l'évaluation des risques résiduels. Les mesures d'atténuation des risques sont mises en œuvre en tenant compte du résultat de ce processus et sont révisées périodiquement.

Connaissance du client

La Banque Laurentienne respecte des normes élevées en matière de connaissance du client, notamment en ce qui concerne la vérification de l'identité et la diligence raisonnable, l'obtention de renseignements sur les bénéficiaires effectifs et les autres parties associées aux clients d'affaires et la mise à jour périodique des informations sur le client. Les mesures mises en place pour atténuer les risques de RPCFAT comprennent, entre autres, la détermination des personnes politiquement vulnérables ou des personnes visées par des sanctions, la détermination des tiers et l'application de mesures de diligence accrue et de surveillance continue, lorsqu'il y a lieu.

Le recours à des données exactes, complètes et valides est une composante essentielle de l'efficacité du Programme de lutte contre le RPCFAT : des mesures appropriées sont prises pour assurer la qualité des données au moment de leur collecte et lors de leur utilisation, de leur transmission ou de leur consignation.

Surveillance des opérations et déclarations réglementaires

Les opérations des clients sont surveillées dans le but de repérer les activités inhabituelles et de déclarer les opérations douteuses et les tentatives d'opération douteuses. Des déclarations réglementaires doivent être soumises aux organismes de réglementation, notamment pour les opérations douteuses, les opérations importantes en espèces, les télévirements, les personnes désignées et les biens appartenant à un groupe terroriste.

Formation

La Banque Laurentienne a mis au point un programme de formation à l'échelle de l'entreprise sur les exigences réglementaires en matière de sanctions et de lutte contre le RPCFAT. Ce programme comprend une évaluation du niveau de connaissance des participants. Tous les membres du personnel de la Banque Laurentienne doivent suivre la formation chaque année, tandis que les membres du conseil d'administration doivent la suivre au moins une fois tous les deux ans. Des formations additionnelles spécialisées ou adaptées à certains rôles sont offertes aux employés chargés de responsabilités accrues en matière de lutte contre le RPCFAT.

Vérification indépendante

La Banque Laurentienne surveille de façon continue l'efficacité de son Programme de lutte contre le RPCFAT au moyen d'activités d'assurance qualité, de vérifications et d'examens de conformité qui sont réalisées par la première et la deuxième ligne de défense. Le groupe Audit interne – la troisième ligne de défense – effectue tous les deux ans une vérification indépendante de l'efficacité du programme à l'échelle de l'entreprise.

Octobre 2021